



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3033

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la société anonyme (SA) Gabriel Rosset relative aux modalités de versement de la subvention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Llung

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Rouston, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3033**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Avenant à la convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la société anonyme (SA) Gabriel Rosset relative aux modalités de versement de la subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

La résidence Vert Buisson, construite en 1973, est propriété de la SA Gabriel Rosset. Elle est située au nord de la zone urbaine sensible (ZUS) du quartier Saint Jean à Villeurbanne, 20/24 rue des Marais, entre des emprises à vocation artisanale et le stade Abbé Firmin. Cette résidence de 76 logements a été construite sur un foncier appartenant au Foyer Notre-Dame des sans-abris sur la base d'un bail emphytéotique. Gérée pendant 35 ans par la SA Gabriel Rosset comme une résidence de 1^{er} accueil pour des populations sans logement, normalement en transit, cette résidence a souffert d'un manque d'entretien technique.

Le comité de pilotage du 4 janvier 2011, réunissant les partenaires (Communauté urbaine de Lyon, Ville de Villeurbanne, Conseil général du Rhône, État, SA Gabriel Rosset et l'Office public de l'habitat-OPH- du Rhône, aujourd'hui Lyon Métropole Habitat-LMH), a validé la démolition de cette résidence et le relogement des ménages. En effet, la démolition permet d'offrir à l'ensemble des ménages une évolution en termes de trajectoires résidentielles et de mixité dans le cadre de l'opération de relogement (encadrée par la charte du relogement de la Communauté urbaine d'avril 2006). Elle permet également la mutation du terrain. L'étude Grande île, conduite par la Communauté urbaine sur Vaulx en Velin et Villeurbanne entre 2012 et 2014, a permis d'établir un plan guide d'aménagement qui attribue au terrain une vocation économique.

Un protocole habitat a été signé par les partenaires en octobre 2012 (Communauté urbaine, Ville de Villeurbanne, État, Conseil général du Rhône, Région Rhône-Alpes, OPH du Rhône, SA Gabriel Rosset, Foyer Notre-Dame des sans-abris). Il prévoit l'ensemble des dispositions relatives à cette opération : relogement, reconstitution de l'offre, plan de financement global de l'opération, dispositif de conduite et de pilotage. Le protocole habitat prévoit que la Métropole acquiert le terrain nu, purgé des fondations et équipements et dépollué.

Approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1601 du 10 novembre 2016, une convention ayant pour objet une subvention à la démolition de la résidence Vert Buisson a été signée le 11 avril 2017 entre la SA d'HLM Gabriel Rosset et la Métropole. La convention indique l'octroi d'une subvention de 1 750 000 € à la SA Gabriel Rosset du fait d'un coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 3 948 000 € TTC.

Suite aux travaux de démolition engagés depuis décembre 2017 (ordre de service travaux), il s'avère que le coût réel de l'opération pourrait être d'un montant inférieur au montant estimé de 3 948 000 € TTC indiqué dans la convention initiale susvisée.

C'est pourquoi, il est proposé d'élaborer cet avenant ayant pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention par la Métropole. Dans le cas où le coût réel de l'action réalisée est inférieur aux montants prévisionnels, la participation de la Métropole est recalculée au prorata de la dépense réellement engagée par la SA d'HLM Gabriel Rosset ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention entre la Métropole et la SA Gabriel Rosset ayant pour objet de modifier les modalités de versement de la subvention par la Métropole concernant l'opération de démolition de la résidence Vert Buisson à Villeurbanne.

2° - Autorise le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.